

aucun terme ni expression qui puisse donner lieu à la moindre équivoque, ou être sujet à aucune interprétation forcée. On a réglé le 25. Septembre ce qu'on vient de rapporter, dans une conférence tenuë entre le Comte de Saint Severin & Mr. du Theil, Plénipotentiaires de France; le Comte de Sandwich & le Chevalier Robinson, Plénipotentiaires d'Angleterre, conjointement avec le Comte de Bentinck, le Baron de Borstell & Mr. van Haaren, Plénipotentiaires des Etats Généraux. A l'issuë de la conférence, ils ont dépêché chacun des Courtiers à leurs Souverains. Comme nulle difficulté d'importance ne doit retarder cette approbation, on peut compter sur la signature du Traité, comme sur une chose autant que faite présentement; c'est-à-dire, par les Ministres des trois Puissances contractantes des Préliminaires, & les autres Puissances par voye d'accession: Car, pour finir toutes choses, on étoit convenu préalablement à ce qui a été réglé dans la conférence du 25. Septembre, de passer sur les discussions particulières que les Cours intéressées auroient à aplanir entre elles à l'amiable. L'évacuation des *Pays-Bas* a été pareillement réglée en vertu d'un arrangement, suivant lequel il seroit retiré de la part de la France, 30 mille hommes de ce Pays-là, pour être envoyés dans l'intérieur du Royaume, & de l'Impératrice-Reine, un nombre de troupes proportionné, pour retourner dans les Etats héréditaires de Sa Maj. Impériale; ce qui devoit être effectué mutuellement dans le terme d'un mois après la signature de la Convention, & l'a été effectivement. Mais la marche rétrograde des Russiens, pris à la solde de l'Angleterre & de la Hollande, a occasionné une nouvelle & grande conférence entre